L'INFORMATION DE FONDS Portefeuilles polyvalents^{MC}

Fonds du marché monétaire Co-operators

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2024



Bref aperçu

Date de création du fonds : 1 octobre 2003

Valeur totale au 31 décembre 2024 : 34 229 000 \$

Valeur liquidative par part : 111,42 \$

Nombre de parts en circulation : 415 488

Ratio des frais de gestion (RFG) : 1,65 %

Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2024 : 1077,97

Placement minimal : Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$

Gestionnaire de portefeuille : Addenda Capital Inc.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des placements canadiens à court terme du gouvernement du Canada, des provinces ou de sociétés canadiennes de grande qualité qui respectent sa vision de l'investissement durable.

Dix principaux placements

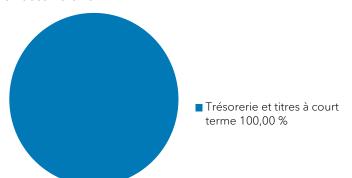
| Bons du Trésor du Canada, 9 avril 2025 | 14,09 % |
|--|---------|
| Bons du Trésor du Canada, 27 mars 2025 | 11,09 % |
| Bons du Trésor du Canada, 7 mai 2025 | 9,67 % |
| Wells Fargo & Company, 3,87 %, 21 mai 2025 | 6,32 % |
| Fortified Trust, 3,76 %, 23 juin 2025 | 6,18 % |
| Banque Royale du Canada, 3,37 %, 29 septembre 2025 | 5,87 % |
| Banque Nationale du Canada, 2,58 %, 3 février 2025 | 5,87 % |
| Banque Toronto-Dominion, 2,67 %, 22 septembre 2025 | 5,84 % |
| CARDS II Trust, 4,33 %, 15 mai 2025 | 5,48 % |
| Vancouver Airport Fuel Facilities, 2,17%, 23 juin 2025 | 5,25 % |

Les 10 principaux placements représentent 75,66 % du fonds.

Nombre total de placements : 22

Répartition des placements

31 décembre 2024



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 an(s), et ayant opté pouri l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 1 069,58 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 0,67 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

L'INFORMATION DE FONDS Portefeuilles polyvalents^{MC}

Fonds du marché monétaire Co-operators

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2024



À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à court ou moyen terme qui recherchent des revenus d'intérêt et une grande liquidité. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer de petites fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

| \sim | | 100 | |
|--------|-------|-----|-------|
| O | ption | de | trais |
| | | | |

| Frais prélevés au rachat Si | ii vous vendez tous vos f | fI. | |
|-----------------------------|----------------------------|-----|---|
| | | | Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. |
| d | dans les délais suivants : | | Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière |
| | Moins de 2 ans | 5 % | une commission de 3 %. |
| De 2 à 3 | De 2 à 3 ans | 4 % | Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts |
| D | De 3 à 4 ans | 3 % | de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. |
| D | De 4 à 5 ans | 2 % | Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. |
| | De 5 à 6 ans | 1 % | Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans |
| | ans et plus | 0 % | payer de frais d'acquisition reportés. |

Sans frais d'acquisition

Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportezvous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

| Option de frais de rachat | : RFG |
|---------------------------|---|
| | (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds) |
| Frais prélevés au rachat | 1,66 % |

Sans frais d'acquisition 1,65 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat 0,10 % Sans frais d'acquisition 0,10 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier

retrait de chaque année civile.

Interfund transfer fee Des frais de 20 \$ s'appliquent après le

quatrième transfert entre fonds de chaque

année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin.

Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél.: 1-800-454-8061

Courriel: phs_wealth_mgmt@cooperators.ca